

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) - LUMY

1. Désignation du Vendeur La présente offre est proposée par la société **Lumy**, Sàrl au capital de 12 000€ euros, ayant son siège social au 100 route de Volmerange, L-3593 Dudelange, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B293819.

- **Email** : contact@lumy.lu
- **Téléphone** : +33645071934 / +352691091987
- **Numéro de TVA intracommunautaire** : LU36381875
- **Numéro de TVA Français** : demande en cours

2. Champ d'application et acceptation des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente et de fourniture de prestations de services (ci-après les « CGV ») s'appliquent de plein droit à toutes les ventes conclues et prestations de services fournies par la société Lumy (ci-après « Lumy » ou le « Fournisseur ») auprès de ses clients professionnels (ci-après le « Client »).

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui reconnaît en avoir pris connaissance préalablement à toute commande.

Toute commande, ainsi que toute signature ou validation d'un devis émis par Lumy, implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du Client aux présentes CGV dans leur version applicable à la date de la commande. Elles prévalent sur tout autre document contradictoire émanant du Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf conditions particulières expressément acceptées par écrit par Lumy.

La signature ou la validation du devis vaut notamment reconnaissance par le Client des caractéristiques et contraintes techniques propres aux Solutions Lumy, notamment celles relatives à leur implantation, à leur environnement d'installation, aux conditions d'ensoleillement, ainsi qu'à l'influence éventuelle de sources lumineuses extérieures sur le fonctionnement des systèmes de détection, d'éclairage ou de balisage.

Le Client reconnaît qu'il lui appartient de vérifier l'adéquation des Solutions Lumy à son projet, à son site d'installation et aux contraintes réglementaires, techniques et environnementales applicables, sous réserve des prestations expressément confiées à Lumy.

Les présentes CGV remplacent toutes versions antérieures. Lumy se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les CGV applicables à une commande sont celles identifiées sur le devis ou, à défaut, celles en vigueur à la date de la commande. Des conditions particulières relatives à certains produits, services ou projets peuvent compléter les présentes CGV.

3. Produits et Services

- Les Solutions Lumy désignent l'ensemble des produits et services commercialisés par Lumy, incluant notamment les bornes, têtes solaires, électroniques, accessoires et éventuellement la pose. Cette liste est non exhaustive.
- Nos solutions sont conçues pour répondre aux normes en vigueur.
- La pose des solutions doit être réalisée par un professionnel qualifié ou par nos sous-traitants.

- Un descriptif technique est fourni pour chaque produit ainsi qu'une notice d'utilisation.
- Lumy se réserve le droit d'apporter des modifications techniques aux produits sans préavis.

Les obligations de Lumy sont des obligations de moyens et non de résultat.

3.1 Produits solaires : conditions d'ensevelissement et responsabilités

- Les performances des produits solaires sont directement liées aux conditions d'ensevelissement. Aucune garantie de production, fonctionnement ininterrompu, de rendement ou ne peut être accordée, les résultats pouvant varier selon la localisation géographique, les ombrages, les saisons et les conditions météorologiques.
- Le client est invité à évaluer l'adéquation du produit avec son environnement avant l'achat. Lumy pourra modifier/régler le produit en fonction du besoin réel, qui devra être précisément exprimé à l'écrit. Aucune réclamation ne pourra être acceptée en cas de performance jugée insuffisante liée à un ensevelissement limité ou inadapté au besoin réel.
- Les Solutions solaires améliorent la sécurité uniquement lorsque la charge solaire est suffisante.
- Lumy ne saurait être tenue responsable en cas d'accident, incident ou dommage corporel, matériel ou immatériel lié à une absence ou insuffisance d'éclairage, quelle qu'en soit la cause (panne, météo, installation, entretien, etc.)
- Lumy décline toute responsabilité en cas de défauts ou dommages résultant d'une usure normale liée à la vétusté du produit, d'un usage inapproprié, abusif ou non conforme aux prescriptions du fabricant, ni d'une mauvaise installation ou intervention effectuée par un tiers ou par le client lui-même. En aucun cas, la responsabilité du vendeur ne saurait être engagée pour des détériorations dues à un usage non conforme ou à une installation incorrecte.
- Interférences électromagnétiques (cas particulier) : Les Solutions Lumy intégrant des dispositifs électroniques, radio ou de communication sans fil peuvent être sensibles aux interférences électromagnétiques externes. L'installation à proximité d'antennes relais (moins de 300m), systèmes radio, équipements industriels, dispositifs de transmission ou de tout autre système fonctionnant sur des fréquences identiques ou proches de celles utilisées par les technologies Lumy peut entraîner des perturbations partielles ou totales du fonctionnement du système (allumage, détection, communication, pilotage, etc.). Il appartient au Client de vérifier la compatibilité électromagnétique de l'environnement d'installation avant la pose des équipements. Aucune responsabilité ne pourra être engagée à l'encontre de Lumy en cas de dysfonctionnement, dégradation de performance ou non-fonctionnement résultant d'interférences électromagnétiques externes ou d'un environnement radioélectrique perturbé.
- Fonctionnement des systèmes de détection de luminosité – Sécurité

Les dispositifs de balisage et/ou d'éclairage Lumy, notamment dans le cadre des systèmes de sécurisation de passages piétons, fonctionnent de manière autonome sur la base de capteurs de luminosité ambiante.

En raison des variations naturelles d'exposition à la lumière (ombrage, orientation, obstacles, conditions météorologiques, environnement urbain, etc.), chaque dispositif peut réagir de manière indépendante.

Il est donc possible que certains éléments du système s'activent ou s'éteignent à des moments légèrement différents, sans que cela ne constitue un dysfonctionnement.

Les solutions Lumy constituent un dispositif d'aide et ne peuvent en aucun cas se substituer à un système d'éclairage public ou de sécurité réglementaire.

Le client reconnaît et accepte que :

- ces variations de déclenchement sont inhérentes au fonctionnement autonome et intelligent du système
- elles ne remettent pas en cause la conformité ni la performance globale du dispositif,

Lumy ne saurait être tenue responsable des écarts d'activation entre dispositifs liés aux conditions d'exposition lumineuse.

Il appartient au client de :

- s'assurer que l'implantation des dispositifs est adaptée à l'environnement,
- vérifier que le niveau global de sécurité du site est conforme aux exigences réglementaires en vigueur,
- compléter, si nécessaire, le dispositif par des solutions additionnelles (éclairage public, signalisation, etc.).

Toute commande implique que le Client reconnaît avoir évalué l'adéquation du produit à son projet, à son environnement d'installation et aux contraintes réglementaires applicables.

Entretien, nettoyage et maintien des conditions de fonctionnement

Le Client est responsable de l'entretien courant des Solutions Lumy et du maintien de leur environnement dans des conditions compatibles avec leur bon fonctionnement.

Il lui appartient notamment de veiller à ce que les panneaux solaires, capteurs, détecteurs, dispositifs optiques et éléments d'éclairage demeurent propres, dégagés et exempts de tout obstacle susceptible d'altérer leur fonctionnement.

L'accumulation de poussière, salissures, feuilles, neige, végétation, dépôts, affichages, autocollants ou tout autre élément recouvrant ou masquant totalement ou partiellement un panneau solaire, un capteur, un détecteur ou un dispositif d'éclairage peut entraîner une diminution des performances, de l'autonomie, de la capacité de recharge ou de la qualité de détection.

Les conséquences résultant directement d'un défaut d'entretien, d'un encrassement, d'une obstruction ou d'une modification de l'environnement du dispositif ne constituent pas un défaut du produit et ne sauraient engager la responsabilité de Lumy.

Batteries et évolution des performances

Les batteries intégrées aux Solutions Lumy sont des composants soumis à un vieillissement naturel. Leur capacité de stockage, leur autonomie et leurs performances peuvent évoluer progressivement

en fonction notamment du nombre de cycles de charge et de décharge, de la température, des conditions climatiques, de l'exposition solaire, de l'intensité d'utilisation et des conditions de stockage.

Une diminution progressive de capacité ou d'autonomie résultant du vieillissement normal de la batterie ne constitue pas, à elle seule, un défaut de conformité ou de fabrication.

Toute défaillance anormale demeurant couverte par la garantie applicable au produit reste traitée conformément aux conditions de garantie prévues aux présentes CGV.

4. Commandes

- Toute commande doit être validée par un devis signé.
- La commande devient définitive après confirmation écrite de Lumy.
- Toute modification ou annulation doit être acceptée par écrit par Lumy.

5. Prix et Paiement

- Les prix sont exprimés en euros HT et soumis à la TVA si applicable.
- Le paiement s'effectue par virement bancaire ou carte bancaire.
- Un acompte de 50% est exigé à la commande, le solde à la livraison.
- En cas de retard de paiement sous quinzaine, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

6. Livraison et Pose

- Les délais de livraison sont indiqués à titre indicatif au moment de la commande.
- La livraison s'effectue à l'adresse fournie par le Client et voyage aux risques du destinataire.
- Le Client est tenu de garantir que les conditions d'accès au site permettent la livraison et l'installation des Solutions. En cas d'impossibilité constatée le jour prévu, tous frais supplémentaires engendrés (nouvelle livraison, immobilisation du matériel ou de l'équipe, manutentions exceptionnelles, etc.) seront intégralement facturés au Client.
- Dans le cas où le client choisit de nous confier l'installation, il s'engage à fournir à Lumy, un plan de pose détaillé à destination de nos sous-traitants, afin de garantir une installation conforme à ses attentes et aux contraintes du site. À défaut de fourniture du plan le jour programmé de la pose, ou si l'installation est réalisée conformément au plan fourni, aucune réclamation ne pourra être acceptée.
- Un procès-verbal de réception est signé après la pose. Toutefois, il est fortement recommandé que le client inspecte l'état des produits avant l'installation afin de s'assurer de leur conformité et de l'absence de tout défaut de fabrication.
- Toute réclamation concernant un défaut apparent doit être signalée dans un délai de 3 jours suivant la livraison. Si l'installation est réalisée par nos sous-traitants, toute réclamation doit impérativement être formulée avant la pose. Une fois les solutions installées, aucune

réclamation ne pourra être acceptée en raison des contraintes liées à leur dépose et des éventuels dommages que cela pourrait engendrer et Lumy ne pourra être tenue responsable.

- Si le Client décide d'installer les solutions lui-même ou de faire appel à un professionnel de son choix, la responsabilité de la pose lui incombe entièrement. Toutefois, Lumy recommande vivement l'intervention d'un professionnel qualifié ou de son sous-traitant attitré afin de garantir une installation conforme et sécurisée. Toute installation non réalisée conformément aux préconisations de Lumy annule toute garantie et dégage Lumy de toute responsabilité.

Délais et report d'intervention

Les délais de livraison et d'installation communiqués par Lumy sont donnés à titre indicatif, sauf engagement écrit contraire.

Lorsque la livraison ou l'installation ne peut être réalisée à la date prévue en raison d'un événement indépendant de Lumy, notamment en cas de conditions météorologiques incompatibles avec les travaux, d'absence ou de retard d'autorisation administrative, de démarches relatives aux réseaux non finalisées, d'accès au site impossible ou insuffisant, de travaux préparatoires non réalisés, de modification du site, d'informations ou documents manquants, ou de toute autre circonstance relevant du Client, du gestionnaire du site ou d'un tiers, l'intervention pourra être reportée à une nouvelle date selon les disponibilités de Lumy et de ses prestataires.

Un tel report ne constitue pas un retard imputable à Lumy et ne pourra donner lieu à l'application de pénalités ou à une demande d'indemnisation à son encontre.

Les frais supplémentaires directement engendrés par une impossibilité d'intervention imputable au Client ou à l'état du site pourront être facturés au Client après justification.

6.1 Réserves

Les produits sont livrables au lieu convenu dans la confirmation de commande : dans tous les cas, ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves auprès du transporteur/sous-traitant poseur, dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises ou avant leur pose définitive.

6.2 Conformité réglementaire et implantation des produits

Le Client ou l'entreprise réalisant l'installation demeure responsable de la vérification préalable des réglementations, normes, règles d'urbanisme, règles de sécurité, contraintes techniques et autorisations administratives applicables au site d'implantation des dispositifs Lumy.

Le Client reconnaît et accepte expressément que le bon fonctionnement, les performances de détection et l'efficacité des systèmes Lumy peuvent nécessiter une implantation technique spécifique. En fonction de la configuration du site, les dispositifs, mâts, supports ou capteurs Lumy peuvent notamment devoir être positionnés à une distance réduite du trottoir, de la chaussée ou des zones de circulation afin de garantir leur fonctionnement optimal.

Cette implantation peut, dans certaines configurations, être plus proche des zones de circulation que les distances habituellement pratiquées ou recommandées. Il appartient au Client, en sa qualité de gestionnaire, propriétaire ou responsable du site, de vérifier et de valider la compatibilité de cette implantation avec les règles, prescriptions et contraintes applicables au site concerné.

La signature du devis et/ou la validation du plan d'implantation vaut reconnaissance par le Client de ces contraintes techniques et acceptation de l'implantation proposée ou nécessaire au bon fonctionnement du système.

Lorsque le Client demande ou impose une implantation différente de celle préconisée par Lumy, notamment pour respecter une contrainte réglementaire, technique, esthétique ou d'aménagement, il reconnaît que cette modification peut entraîner une diminution des performances de détection, d'éclairage, de balisage ou, dans certaines configurations, empêcher le fonctionnement optimal du système. Lumy ne pourra être tenue responsable des conséquences directement liées à une implantation différente de ses préconisations techniques.

Le Client reconnaît également que certains dispositifs peuvent être implantés à proximité immédiate des zones de circulation. Lumy ne pourra être tenue responsable des dommages ou dégradations causés aux équipements par des véhicules, engins, usagers ou tiers du seul fait de cette proximité, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

6.3 Environnement lumineux et fonctionnement des capteurs de luminosité

Certains dispositifs Lumy utilisent un ou plusieurs capteurs de luminosité ambiante afin d'adapter automatiquement leur fonctionnement aux conditions lumineuses du site, notamment pour permettre leur activation à la tombée de la nuit, leur extinction en journée ou la modulation de leur intensité lumineuse.

Le Client est expressément informé que toute source lumineuse naturelle ou artificielle située à proximité du dispositif ou susceptible d'atteindre directement ou indirectement son capteur peut influencer son fonctionnement.

Sont notamment susceptibles de créer une perturbation : l'éclairage public, les candélabres, projecteurs, éclairages de bâtiments ou de parkings, enseignes lumineuses, éclairages décoratifs, phares de véhicules, dispositifs lumineux temporaires, ainsi que toute autre source de lumière directe, indirecte ou réfléchie.

Une exposition lumineuse extérieure peut notamment entraîner un déclenchement retardé, une extinction anticipée, une absence temporaire d'allumage, une réduction ou modulation de l'intensité lumineuse, ou plus généralement un comportement différent de celui observé dans un environnement dépourvu de perturbation lumineuse. Un tel comportement, lorsqu'il résulte de l'environnement lumineux du site, ne constitue pas en lui-même un défaut ou un dysfonctionnement du produit.

Il appartient au Client de signaler à Lumy, avant la commande et avant l'installation, la présence de tout éclairage existant ou de toute source lumineuse susceptible d'interagir avec les dispositifs Lumy, et de s'assurer que l'environnement d'installation est compatible avec leur principe de fonctionnement.

Lorsque Lumy ou son installateur identifie une source lumineuse susceptible de perturber le fonctionnement du dispositif, une modification de l'implantation, de l'orientation, du réglage ou de l'environnement lumineux pourra être préconisée.

Lumy ne pourra être tenue responsable d'une diminution de performance ou d'un fonctionnement perturbé directement imputable à une source lumineuse extérieure, existante ou ajoutée postérieurement à l'installation, qui n'aurait pas été portée à sa connaissance ou qui serait indépendante de son intervention.

La signature du devis emporte reconnaissance par le Client du principe de fonctionnement des capteurs de luminosité et acceptation des contraintes environnementales susceptibles d'influencer leur fonctionnement.

6.4 Modification de l'environnement après installation

Le Client reconnaît que les performances des Solutions Lumy dépendent en partie des caractéristiques et de l'environnement du site existant au moment de leur installation.

Toute modification ultérieure de cet environnement est susceptible d'affecter le fonctionnement ou les performances des dispositifs.

Sont notamment concernées, sans que cette liste soit exhaustive, l'installation ou la modification d'un éclairage public ou privé, la plantation ou la croissance de végétation, la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage, la pose de mobilier urbain, de signalisation ou de panneaux, la création de zones d'ombre, ainsi que toute modification susceptible d'affecter l'exposition solaire, la luminosité ambiante, la détection, la communication entre équipements ou la visibilité des dispositifs.

Il appartient au Client de prendre en considération les Solutions Lumy installées lors de toute modification ou nouvel aménagement du site et, en cas de doute, de solliciter Lumy afin d'évaluer les conséquences éventuelles de cette modification.

Lumy ne pourra être tenue responsable d'une diminution des performances, d'une perte d'autonomie ou d'un fonctionnement perturbé directement imputable à une modification de l'environnement intervenue après l'installation et indépendante de Lumy.

6.5 Étude et faisabilité du projet

Sauf dans le cas où l'installation est expressément prise en charge par Lumy via l'un de ses partenaires ou sous-traitants mandatés, le Client ou l'entreprise chargée de l'installation est seul responsable de l'étude technique du projet, de la faisabilité de l'installation, de l'adaptation du produit au site d'implantation ainsi que du respect des règles de sécurité applicables.

Lumy ne peut être tenue responsable d'un choix de produit inadapté au projet, ni d'une implantation inappropriée résultant d'une étude insuffisante du site lorsque l'installation n'est pas réalisée sous sa responsabilité.

Le Client reconnaît avoir procédé, préalablement à la commande, à toutes les vérifications nécessaires concernant l'adéquation du produit à son besoin, à son environnement et aux contraintes techniques du site d'implantation.

6.6 Réseaux et obligations liées aux travaux

Le Client ou l'entreprise réalisant l'installation est responsable de la vérification préalable de la présence éventuelle de réseaux enterrés ou d'infrastructures existantes, ainsi que du respect des obligations réglementaires applicables aux travaux à proximité de réseaux (notamment procédures de type DICT ou équivalentes selon le pays d'installation).

Lumy ne saurait être tenue responsable des dommages résultant d'une absence de vérification préalable des réseaux ou d'une intervention non conforme aux obligations réglementaires.

7. Responsabilité et Garantie

Sauf conditions particulières indiquées sur le devis ou la documentation du produit, les Solutions Lumy bénéficient d'une garantie commerciale de deux (2) ans à compter de leur livraison. Cette garantie couvre les défauts de fabrication ou défaillances anormales du produit dans les conditions normales d'utilisation et dans les limites prévues aux présentes CGV. La garantie commerciale s'applique sans préjudice des garanties légales impératives éventuellement applicables.

Les produits vendus et/ou livrés par Lumy bénéficient, conformément aux dispositions légales, d'une garantie contre tout vice caché, défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à leur usage. Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, ainsi qu'en cas d'usure normale du bien ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, le client devra formuler par Lettre Recommandée avec accusé de réception dans les deux jours de la réception des produits par le Client et/ou informer Lumy avant la pose si celle-ci est confiée à l'un de nos sous-traitants. Lumy remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment constaté par le Client et signalé à Lumy dans les conditions de l'alinéa précédent, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages intérêts. Tout produit devra faire l'objet d'un accord formel entre Lumy et le Client. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client. Les frais et les risques du retour seront toujours à la charge du Client.

Toute modification, démontage, réparation, modification des réglages, intervention sur les composants électroniques, capteurs, batteries, câblages, logiciels ou paramètres des Solutions Lumy réalisée par le Client ou par un tiers sans autorisation préalable de Lumy est susceptible d'exclure la garantie lorsque la panne, la dégradation ou le dysfonctionnement constaté résulte directement ou indirectement de cette intervention.

La garantie ne couvre notamment pas les dommages ou dysfonctionnements résultant d'une utilisation non conforme, d'un défaut d'entretien, d'une installation non conforme aux préconisations de Lumy, d'un choc, d'un accident, d'un acte de vandalisme, d'une intervention non autorisée, d'une modification du produit ou de son environnement, ni de l'usure normale des composants.

Les présentes exclusions sont sans préjudice des garanties légales impératives éventuellement applicables.

Lumy ne peut être tenu responsable d'un mauvais usage ou d'un montage non conforme par le Client. En tout état de cause, la responsabilité de Lumy, toutes causes confondues, est strictement limitée au montant hors taxes de la commande concernée.

Le Client reconnaît avoir été informé de ces risques et en accepte les conséquences.

8. Droit de Rétractation et Retours

- Aucun droit de rétractation n'est applicable aux professionnels.
- Tout retour doit être préalablement accepté par Lumy et effectué aux frais du Client.

9. Propriété Intellectuelle

- Tous les brevets, marques et modèles déposés par Lumy restent sa propriété exclusive.
- Toute reproduction ou utilisation du nom ou du logo Lumy sans autorisation écrite est interdite.

10. Protection des Données Personnelles

- Les données personnelles collectées sont destinées à la gestion des commandes et respectent la réglementation RGPD.
- Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles.

11. Règlement des Litiges

- En cas de litige, une solution amiable sera recherchée.
- À défaut, les tribunaux de Luxembourg seront seuls compétents.
- Le droit applicable est le droit Luxembourgeois.
- Lumy ne pourra être tenue responsable en cas de manquement à ses obligations résultant d'un cas de force majeure, incluant notamment les catastrophes naturelles, intempéries exceptionnelles, incendies, grèves, pénuries, défaillance de fournisseurs ou tout événement extérieur imprévisible et irrésistible.

12. Réserve de Propriété

- Lumy conserve la propriété des solutions vendus jusqu'au paiement intégral.
- En cas de non-paiement, Lumy pourra récupérer les produits aux frais du Client.